



«ON NE PEUT PAS ÉCRASER LES ÊTRES HUMAINS»

Le 23 novembre, 2009

Par David Scheffer, Professeur et Directeur, Centre Pour Les Droits Humains Internationaux, Northwestern University School of Law

Une semaine des plaidoiries de clôture au procès de Kaing Guek Eav (alias Duch) commença aujourd'hui avec des déclarations des avocats cambodgiens et internationaux qui représentent les quatre groupes des parties civiles, dont le total est à peu près 90 victimes individuels. La tribune publique à la cour fut pleine d'une audience des citoyens cambodgiens, y compris des victimes de la partie civile, et un petit groupe des étrangers. Les représentées de la société civile et la presse internationale fut présentes en force. L'Ambassadeur des Etats-Unis, Carol Rodley, et son Chef-Député de Mission, Ted Allegra, assista à l'heure initiale des arguments. Les phases finales de ce procès historique commencèrent donc avec une démonstration impressionnante de l'intérêt domestique et globale.

Duch arriva en chemise jaune à manche longue à col cheminée et en pantalons blancs. À la session de l'après-midi, il porta une chemise blanche. Duch s'assit au centre de la cour en face des juges, avec ses avocats de la défense à son droit et les co-procureurs et les avocats de la partie civile à sa gauche. Il maintint sa calme pendant la journée et il passa la plupart de ses temps en gribouillant des notes, en regardant l'écran vidéo devant lui, et en tournant de temps en temps à gauche pour faire face à ses accusateurs. Mais quand Philippe Canonne, l'avocat français qui représente Groupe 3 des parties civiles et son co-procureur Martine Jacquin de France donna peut-être les déclarations les plus pertinentes et éloquents du jour, Duch les regardèrent en face pendant la durée de l'argument, ce qui me fit demander si je témoignai le remords ou la défiance, pendant que chaque minute eut passé.

À deux occasions pendant les suspensions d'audience, Duch se promena à la partition en verre et il mit une feuille de papier avec son écriture au-dessous contre le verre. Plusieurs cambodgiens, qu'il connaît peut-être, (cela ne fut pas clair) l'attendirent et sourirent quand ils lurent sa note. Il tira la feuille du verre, sourit, tourna et puis rit. Un étranger mit un message au verre pour qu'il puisse le lire. Ils se sourirent, Duch le salua, et puis retourna à sa place. Des choses plus étranges arrivèrent dans les cours, mais cela classa parmi les plus dérangeants, surtout étant donné le contexte émotionnel et condamatoire des arguments de la partie civile.

Les arguments de la partie civile varièrent significativement en substance et élocution. Règle 23 des Règles Internes stipule que la partie civile participe pour soutenir la poursuite et de permettre les victimes à chercher les réparations collectives et morales. Cela n'est pas toujours le cas

aujourd'hui. Président Nil Nonn ouvrit la session de l'après-midi, qui suivit les arguments du Groupe I et du Groupe II, en rappelant les avocats des parties civiles qu'ils doivent limiter leurs déclarations aux paramètres de Règle 23. Il dit que la session matinale s'égara trop. La plupart des arguments de l'après midi semblèrent respecter ses instructions. En considération du temps donné aux avocats des parties civiles de préparer pour l'attention payée aujourd'hui aux besoins et aux intérêts des remèdes réalistes de leurs clients, je fus surpris que plusieurs avocats n'organisèrent ni donnèrent leurs déclarations très efficacement.

Groupe 1

Le procureur anglais expérimenté, Karim A.A. Khan, donna la déclaration préliminaire pour les 37 parties civiles du Groupe 1. Khan ne fut pas présent pendant la plupart du procès Duch et reconnut le travail de son co-procureur, y compris Alain Werner de la Suisse (absent aujourd'hui), Brianne McGonigle des Etats-Unis, et Ty Srinna, l'avocat cambodgien qui suivit Khan à l'estrade. Khan parla avec grande déférence aux juges et donna une déclaration éloquente. Il reconnut que beaucoup de choses qui arrivèrent à la cour furent pour la première fois, y compris le premier procès internationalisé où les parties civiles eurent eu un rôle actif dans les procédures. Il expliqua que malgré les problèmes venant de la représentation des parties civiles au procès, leur travail fut fait en bonne foi et avec une attente sincère de faire bien travailler le système, comme envisagé par les cambodgiens et par l'Organisation des Nations Unies.

Khan mit l'accent sur le besoin de distinguer entre la rhétorique et la réalité. Il nota que l'allégation que les parties civiles voulurent la vengeance, ou le sang, pendant le procès. La défense mit l'accent sur cela en disant « nous sommes à une cour de droit, pas à une place du marché où nous lançons les cailloux à l'accusé. » Mais Khan dit que toutes les parties civiles ne succombèrent pas aux instincts naturels de chercher la revanche. Au lieu de cela, ils honorèrent les procédures de la cour pour qu'ils puissent achever la clôture et trouver la vérité de ce qui est vraiment arrivé à la prison Tuol Sleng.

Il y eut donc la suggestion des avocats de la défense, Khan dit, que « nous ne sommes que la poursuite ». Il souligna que Règle 23 limita le champ de la participation des parties civiles. « Nous n'imitâmes pas sans critique le procurer », il exclama. En effet, il eut fait ses réservations sur la théorie de l'entreprise criminelle collective du procureur bien connues. Groupe 1 ne déposa pas des documents pour soutenir cette théorie.

Khan dit que le procès ne concerne pas simplement la culpabilité ou l'innocence de Duch. Un des avantages de la participation des parties civiles (autre qu'un remède des réparations) est qu'il permet les victimes à venir devant les juges pour leur donner un aperçu de l'effet des crimes sur leurs vies. Cela est une perspective unique que les victimes seules peuvent donner.

La plainte des avocats de la défense que les parties civiles créèrent une inégalité des armes à la cour invita un rejet fort de Khan. Il démentit que Duch fut face aux cinq procureurs. Les parties civiles ne sont pas des procureurs, il dit. Ils n'eurent pas reçu de l'assistance financière de la cour. Cela est la situation malgré la règle de base au droit des droits humains internationaux que tous les droits doivent être rendus pratiques et efficace et pas illusoire. Khan dit que les parties

civiles manquèrent les ressources du procureur et de la défense, impliquant que l'inégalité empêche les parties civiles plutôt que de créer une force destructive visant la défense.

Khan conclut sa déclaration initiale en rappelant les juges que l'acceptation de Duch des certaines allégations exige quand même que ces allégations soient prouvées devant eux. Il dit que les juges doivent analyser objectivement l'évidence pour voir si ce que Duch concéda est la vérité. Quand toute l'évidence sera analysée, il dit, il révélera une seule conclusion : aux grandes, importantes particulières, Duch chercha à éviter et minimiser son rôle.

L'avocat cambodgien du Groupe 1, Mme. Ty Srinna, donc se leva. Trois moines bouddhistes en robes oranges entrèrent le tribunal publique quand elle commença, encadrant ses remarques en gravité appropriée. Srinna décrit le rôle des parties civiles d'excaver la vérité des crimes. Elles endureraient la grande souffrance mentale pour le reste de leurs vies. Sans leur participation, elle dit, la chambre du procès aurait de difficulté en mesurant la magnitude des crimes et de la souffrance à S-21. Leur objet est de chercher la justice pour eux-mêmes et pour leurs aimés. Le mandat de la cour et d'aider les parties civiles à soulager leur griefs et souffrance.

Comme beaucoup de victimes originales de S-21 ne furent pas dites leurs offenses quand ils furent arrêtés, le procès représenta l'opportunité de trouver la vérité et d'assurer que la justice soit faite. Pourquoi est-ce qu'ils furent arrêtés ? Le procès a beaucoup à faire avec la réconciliation nationale aussi.

Puis, Srinna procéda à décrire un nombre des parties civiles en Groupe 1 et les victimes de Tuol Sleng qu'elles représentent. Beaucoup de ses explications eurent été révélées au témoignage du procès plus tôt. Mais Srinna traina en longueur tellement qu'elle consuma une grande partie du temps réservé pour Groupe 1, et elle fut obligé à se dépêcher pour dire les noms sans des explications descriptives. Ses mots occasionnels à Khan révélèrent qu'ils ne préparèrent pas leurs plaidoiries de clôture en faisant attention au temps réservé pour Groupe 1. Une aire de la désorganisation commença à être sentie. Srinna conclut rapidement avec la clarification importante que beaucoup de documents qui identifient les liens entre les parties civiles et les victimes originales furent détruits pendant le régime Khmer Rouge et aux années après. Cela expliqua, elle dit, quelques difficultés en répondant aux challenges des avocats de la défense à l'authenticité des parties civiles.

Khan se leva encore pour Groupe 1 avec une déclaration qui consuma plus que 20 minutes. C'était cette déclaration à laquelle Président Nil Nonn devait penser quand il cautionna plus tard les parties civiles à rester dans les paramètres de Règle 23. Pour Khan dirigea sa compétence considérable, comme s'il fut le procureur, directement à Duch. Bien que le soutien pour le procureur soit partie du mandat de Règle 23, les juges ne semblent pas réticents à voir que les avocats des parties civiles se concernent trop avec la matière de la culpabilité du défendant.

Khan contesta les protestations de Duch qu'il n'eut pas d'autonomie à S-21, qu'il fut un outil. Elle fut un campement pour la mort, et Duch la dirigea. Duch n'utilisa pas son autonomie pour soulager la souffrance. « Ceci n'est pas un Schindler devant vous », Khan exclama. Duch fut dédié à son travail. Mais ce qu'il accomplit ne fut pas limité à S-21, dit Khan. La campagne de

la terreur et de la torture que Duch mena à S-21 eut l'effet d'augmenter la paranoïa ailleurs dans le parti. Il créa un cercle vicieux dans lequel les arrêts arrivèrent de plus en plus souvent, et plus d'individus furent torturés jusqu'à faire des confessions fausses qui impliquèrent les autres, qui nourrissent encore le cercle. Duch fit tout cela parce qu'il fut idéologiquement du même esprit que les dirigeants. Ce ne fut pas seulement parce qu'il voulut faire partie d'un groupe puissant, mais aussi parce qu'il fit la vie confortable pour lui.

L'évidence parla elle-même, Khan dit. Quand il eut l'option pendant le chaos de l'invasion vietnamienne de laisser partir les gens, Duch les brisa. Il eut démontré sa résolution à un jeune âge au lycée, et il fit son travail à S-21 par sa propre volition. Il eut la confiance suffisante pour se présenter à ses supérieurs, qui autorisa tout qu'il proposa. Bien que la défense cherche à minimiser le rôle de Duch, il faillit à plusieurs reprises saisir des options qui auraient minimisé son rôle. Il n'y eut pas des documents qui imposèrent à Duch les formes de la torture, mais il dessina un système cruel et inhumain à M-13 et il l'utilisa encore à S-21. Duch déclara qu'il mit des gens dans les fosses pour les protéger des frappes aériennes américaines quand en réalité, ces frappes furent finies. La modèle de comportement apparaît, Khan dit, où Duch change et minimise son rôle dans la façon la plus éhontée. Il faillit discipliner les gardiens qui commandèrent les prisonniers à manger leur propre excrément. C'est une bêtise, Khan déclara, de dire que Duch dit aux interrogateurs de commander les détenus à dessiner un chien et de lui rendre hommage pour la raison de sauver la victime d'un destin pire.

Khan continuera en disant que bien que Duch ait montré le remords pour des actions mineures, si on compare ce qu'il concéda à la cour avec la modèle de la vérité et la réconciliation, les amnisties sont seulement données sous cette modèle quand les témoins donnent la vérité complète et montrent le remords. Khan plaida avec les juges d'être « vifs » au fait que Duch est loin de ce niveau. La stratégie de Duch, Khan dit, est de bluffer la cour. Il conclut en demandant que les juges considèrent l'évidence très soigneusement, notant que la vérité ne demande pas un centime des réparations. Mais la vérité est d'une grande valeur pour les parties civiles. Il demanda aux juges de déclarer Duch coupable des chefs d'inculpation.

Groupe 2

Suivant un ajournement court, l'avocat du Groupe 2, Silke Studzinsky, d'Allemagne se décrit comme quelqu'un qui vit avec le passé de l'Allemagne. Malgré Nuremberg, les atrocités continuèrent depuis la Deuxième Guerre Mondiale. Elle croit que le procès de Duch fermerait un des écarts de l'impunité dans l'histoire récente, spécifiquement venant de l'ère Pol Pot. Elle et son équipe représentent 17 parties civiles au Groupe 2. Les parties civiles durent réfléchir à ce qui est arrivé chaque jour. Pourquoi est-ce qu'elles furent sélectionnées à être emprisonnées et torturées quand elles ne furent pas coupable de rien ? Comment est-ce qu'elles furent interrogées et par qui ? Comment et pourquoi est-ce qu'elles furent tuées ? Le procès ne peut pas répondre à toutes ces questions, mais les parties civiles, qui souffrent l'agitation permanente pour leurs vies entières, demandent la révélation de la vérité complète. C'est la seule façon de rétablir leur dignité, elle dit. Studzinsky raconta les histoires de neuf des parties civiles qu'elle représente qui ne furent pas racontées au procès.

Studzinsky lança un criticisme virulente des juges et comment, allégement, ils eurent mal conduit les parties civiles. Elle accusa les juges de ne pas être sympathiques aux souffrances des parties civiles. Elle dit que « thank you » est que deux mots, mais ils méritent beaucoup et les juges ne les utilisèrent jamais avec les parties civiles. Il y eut d'attention insuffisante payée au traumatisme des parties civiles, comment elles ne purent pas dormir la nuit devant leur témoignage, elles furent tellement inquiétées. Aucun expert ne serait pas traité tellement insensiblement, Studzinsky dit. Les parties civiles furent dites de maîtriser leurs émotions, elles tentèrent donc à réprimer leurs larmes et émotions. Mais les expressions douloureuses des parties civiles révèlent les crimes de Duch, et les juges doivent ce voir. Quand une victime fut dite de montrer publiquement ses cicatrices à la cour, son avocat intervint et inversa heureusement la demande du juge. Studzinsky déclara que les avocats des parties civiles furent interdits souvent par le président de la cour et alors on donna l'impression que les juges ne furent pas intéressés aux parties civiles.

Studzinsky critiqua l'avocat cambodgien de la défense, Kar Savuth, pour ses insultes alléguées d'un caractère sexuel à l'avocat international des parties civiles. Studzinsky demanda pourquoi on ne put pas traiter les parties civiles avec le respect. « Est la souffrance trop difficile à supporter, » elle dit. Malgré ces défauts, les civiles parties apprécièrent l'opportunité de raconter leurs histoires devant la cour.

Suivant ses explications des griefs des quelques parties civiles, Studzinsky conclut avec l'histoire d'une partie civile qui est victime du viol. Elle resta silencieuse pendant tant d'années parce que de dire que vous êtes victime du viol au Cambodge veut dire que vous êtes « disponible » à n'importe qui. Mais quand elle vit Duch à la cour, elle ne put pas rester silencieuse. Il n'y aura pas de justice pour la victime du viol si son allégation fut refusée.

L'avocat cambodgien Kong Pisey concentra au crime du viol et critiqua Duch pour se cacher derrière son ignorance supposée du code pénal sur le crime. C'était un affront pour la victime de le faire. Duch, Pisey déclara, tenta à éviter habilement la responsabilité quand il lui convient. Beaucoup de femmes, il dit, se sentirent cibles aux assauts sexuels sous sa commande. Pisey donna des exemples, soulignant que les gardiens mâles supervisèrent les femmes détenues. Comme les femmes furent déjà condamnées à la mort, elles devinrent les cibles faciles pour les assauts sexuels. Mais Duch faillit prévenir des abus ou de punir les auteurs de l'assaut sexuel. Il permit les gardiens à faire honte aux détenus mâles par les railler quand ils durent déshabiller complètement pendant les lavages. Cela fut de l'harassement sexuel qui constitua encore un acte inhumain contre les détenus.

Pisey insista que Duch n'est pas un bouc émissaire. Il fut participant volontaire et enthousiaste avec la grande discrétion par rapport aux conditions de la prison. Pisey déclara que Duch ne fut pas seulement fier de son travail, il aima son pouvoir comme un homme qui désira le pouvoir. Le but de Duch fut de maintenir son pouvoir. Il convertit au christianisme plus tard pour être pardonné par Dieu au lieu de rester bouddhiste et d'être condamné au 18^{ième} niveau de l'enfer, sans prospect de partir. À la cour, Pisey déclara que Duch n'est pas sincère ni honnête et ses admissions sont peu enthousiastes. Il y eut trop de questions auxquelles il ne répondit pas ou qu'il évita. Il échoua, Pisey dit, en son promis aux parties civiles de contribuer à la vérité et

répondre à ses questions. Son remords et ses excuses répétées sont contredites par sa défense. Il crie les larmes de crocodile à seize heures. Son remords et orchestré.

Pisey articula quelques idées intéressantes pour les réparations. Duch pourrait écrire une autobiographie et utiliser les royalties pour soutenir les parties civiles. Il pourrait travailler en prison et utiliser son salaire pour ce soutien. Pisey proposa aussi que Duch écrive deux lettres au gouvernement. La première lettre doit être ses excuses au gouvernement, est la deuxième doit demander qu'un troisième des frais d'entrée à S-21 soit utilisé comme réparations. Le souhait de Duch de retourner à la société cambodgien doit être rejeté, Pisey conclut.

Avec la conclusion des arguments du Groupe 2, la cour ajourna pour le déjeuner.

Groupe 3

Philippe Canonne donna la première plaidoirie de clôture pour les 28 parties civiles du Groupe 3. Il décrit ce qui confronta les avocats de la partie civile. Ils travaillèrent sans cesse à la tâche monumentale d'unir les victimes. La partie civile dans un procès criminel international est une grande innovation. Les avocats cherchèrent à aider la cour à assurer l'impartialité du procès.

La première réaction des parties civiles est souvent instinctive : Duch doit souffrir le même traitement que ce que nous souffrîmes. Canonne avisa que les avocats donnent de voix à la première réaction, mais ils doivent le transcender. La justice serait donc rendu et pas la sauvagerie. Canonne cita une série des déclarations par Duch pendant le procès, tous qui l'impliquèrent dans la commission des crimes nommées en l'inculpation. A cause de ces déclarations, Canonne se demanda si la contrition de Duch à la cour fut sincère. Bien que les pleures soient le commencement de la contrition, Duch chercha à être libérer. « Regardez les victimes ! Les regardez, Duch, ceux qui vous avez cherché à punir ! » Canonne continua, « On peut écraser les insectes et les animaux. On ne peut pas écraser les êtres humains parce qu'un jour, ils se lèveront parce qu'ils ou leurs successeurs demanderont un jugement... Leur regard transcendant la mort est là pour vous juger. Peut-être vos victimes vous pardonneront après ce procès. Imaginez comment ces personnes cherchent, tentant à comprendre comment un homme peut faire telle barbarie. Comment est-ce qu'une personne ordinaire peut être respectable et aussi terrifiant ?

Canonne rappela Duch que les parties civiles sont simples, modestes, pauvres, et presque pas éduquées, ou très bien éduquées, et elles toutes luttent pour la même cause universelle de trouver un moyen dans le droit pour rester humain et de ne pas être basées au niveau des animaux. Leur intention n'est pas de détruire les êtres humains au nom de l'idéologie. De traiter les parties civiles avec mépris serait une nouvelle forme de la de-humanisation.

De façon intéressante, Canonne admit que les parties civiles furent désorganisées pendant le procès. Mais ils inaugurèrent un nouveau système avec le procès de Duch. Si la cour commence à faire taire les parties civiles pendant le procès, elles deviendront que des icônes -- sans voix -- et encore elles seront enterrées. Si elles ne deviendraient pas les victimes de leurs histoires, nous devons les comprendre. C'est par les victimes, Canonne prédit, où l'histoire sera reconstruit. La

réparation la plus valable, il dit, est la présence des victimes à la cour et la reconnaissance de leurs droits.

Canonne dit que les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens présagent un nouveau dessein pour les cours internationales hybrides avec l'attention aux victimes. Il conclut en critiquant l'utilisation de Duch du poème français « La Mort de la Loup » parce qu'il ne note que les éléments les plus morbides au poème. Il ne donne pas de foi à l'humanité. A cause de cela il ne peut pas comprendre la contrition de Duch. Est-ce qu'il tente à nous faire dormir, Canonne se demanda ? Où est le romantisme aux morts de 16.000 ou plus à Tuol-Sleng ? « Nous considérons que vous avez devenu un loup pour l'humanité, » Canonne dit à Duch en finissant sa déclaration.

Martine Jacquin suivit Canonne avec une deuxième déclaration éloquente. Elle décrit les dizaines d'années avant que les victimes aient parlé. Elle dit, « Cette cour donne la voix à la mémoire ». Il permit les fils et les filles des morts d'être écoutés. Elle montra après les photographes d'un nombre des victimes originales et leurs représentés aux parties civiles. Elle dit donc que les auteurs de tels crimes ne les commettre pas à cause de la maladie mentale. En fait, ils prennent du plaisir en soumettant à la folie populaire. Ceci est la réalité la plus effrayante. Les parties civiles doivent donner le témoignage pour que toute l'humanité puisse faire la mission de la justice. Au point de vue de Jacquin, la partie civile pardonnerait seulement quelqu'un qui se montre conscient des défauts du passé et qui s'efforcera à exciser ces défauts de la connaissance des autres. Rien, elle dit, ne peut pas justifier la dominance d'une humaine sur une autre. L'avocat cambodgien Moch Sovannary exprima sa gratitude au gouvernement cambodgien et à l'Organisation des Nations Unies pour la création de la cour. Elle concentra sur les réparations et souligna le besoin du soin médical efficace pour les victimes survivantes. Les parties civiles exigent la justice, et la justice doit être faite — les réparations accompliraient cela. Sovannary proposa plusieurs façons à implémenter les réparations : 1) créer un fidéicommis volontaire ; 2) préserver les sites des crimes où les victimes furent exécuter et tous documents liés, pour que les jeunes générations puissent arrêter le « cercle historique horrible » ; 3) préserver tous les portraits affichés à S-21 ; 4) ériger une plaque qui nomme toutes les victimes et les travaux forcés ; 5) conserver le tombeau et les fosses à Cheong Me ; 5) révéler les actifs de Duch ; et 6) déterminer précisément qui implémentera les réparations.

Groupe 4

L'avocat cambodgien Hong Kim Suon commença la quatrième partie des plaidoiries de clôture avec sa représentation des parties civiles au Groupe 4. Il donna un compte exhaustif des données sur chaque partie civile dans son groupe. On dut se demander s'il utilisa son temps valable pour les parties civiles dans la meilleure façon. Bien que quelques parties civiles aient peut être apprécié sa reconnaissance de leur présence à la cour, rien qu'il dit fut d'un caractère convaincant pour influencer les pensées des juges. Duch semble tout à fait désintéressé. Cependant, le point final de Hong Kim Suon qu'une partie du frais d'entrée à S-21 doit être allouée aux réparations fut une idée intéressante.

Pierre-Oliver Sur de la France donna la plaidoirie de clôture finale du jour. Il nota le paradoxe que Duch vint à la cour sans difficulté ainsi que les victimes aient des troubles énormes en ayant

la reconnaissance comme des parties civiles. La somme totale de 94 parties civiles réduit la situation au niveau théorique, il dit. En fait, Sur argua, Duch est en complicité avec la cour sur les droits des victimes. Pendant que les victimes soient plongées en bouddhisme, avec sa Karma, réincarnation, et le concept de « laisser partir », leur pays, dirigé par un ancien soldat Khmer Rouge, a assez de difficulté en regardant l'avenir en faisant vivre les mémoires. C'est depuis quelques mois seulement que les textes aux écoles sont circulés avec l'information sur S-21.

Sur déclara que les pleurs de Duch en publique contredit la culture bouddhist, qui recompense la survie des plus forts. En convertissant au christianisme, Duch suivit actuellement la logique de la survie des plus forts. Duch chercha à montrer la complicité totale et monopoliser le procès. Parmi les victimes il y a un grand sens d'être géné.

Pour les victimes, Sur argua, le pardon peut seulement être accompli par les confessions sincères et exhaustives. Duch ne fit pas ceci. Au lieu de ceci, il fut évasif. L'argument de Duch qu'il fut qu'adhérent dans la machine Khmer Rouge n'est pas plausible. Il perfecta ses méthodes à M-13, tellement bien qu'il fut mieux que les autres et il fut avancé au chaise de S-21. Il eut le pouvoir de sauver les gens, mais il choisit de le faire seulement pour le photographe (qui pris des milliards des photos de Duch dans sa vie privée), dentiste, et peintre. S'il put sauver la vie, il put aussi l'écraser – même sa maître d'école. Il ne fut pas de pion. Il doit être jugé comme un criminel contre l'humanité.

Sur raconta quelques histoires des parties civiles. Il proposa donc de confier à la justice internationale la « mission noble de dire et juger qu'il y a des crimes contre l'humanité qui ne resteront pas impunis. »

Président Nil Nonn annonça que mardi le 25 novembre sera dévoué entièrement aux plaidoiries de clôture des co-procureurs.